- E-

MOTION

« M. le Président, en vertu de l'article 22.3 de la <u>Loi sur le ministère</u> des Relations internationales, je fais motion pour que l'Assemblée nationale étudie, dans le délai prescrit par la loi et en vue de son approbation, le Protocole portant amendement de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce. »

Présentée par :

Monsieur Jean-François Lisée Ministre des Relations internationales, de la Francophonie et du Commerce extérieur

Le 24 octobre 2013